



Gestionnaire  
du Réseau de Transport d'Electricité

# PROJET DE LIGNE ELECTRIQUE COTENTIN MAINE

## Dossier de presse

***L'aire d'étude du projet Cotentin Maine  
validée par le Préfet coordonnateur***

Contact presse

RTE - Laurence Lessard - 01.30.45.67.44 ou 06.69.51.21.86 - [laurence.lessard@rte-france.com](mailto:laurence.lessard@rte-france.com)

# **PROJET COTENTIN MAINE**

## **SOMMAIRE**

<b>L'AIRE D'ETUDE VALIDEE</b>	<b>P3</b>
<b>LES LIMITES DE L'AIRE D'ETUDE</b>	<b>P4</b>
<b>LES COMMUNES CONCERNEES</b>	<b>P5</b>
<b>LA RECHERCHE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT</b>	<b>P8</b>
<b>UNE INFORMATION TRANSPARENTE</b>	<b>P9</b>
<b>LE PROJET COTENTIN – MAINE, EN BREF</b>	<b>P10</b>
<b>RTE, LE MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>P11</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>P12</b>

## COTENTIN MAINE : L'AIRE D'ETUDE VALIDEE

***Le 12 décembre 2006, Jean-Louis FARGEAS, Préfet de la Manche -désigné Préfet coordonnateur par le ministre délégué à l'Industrie- a validé l'aire d'étude du projet Cotentin Maine. Environ 300 communes, situées sur 5 départements (Manche, Calvados, Orne, Mayenne, et Ille-et-Vilaine) sont désormais associées à la recherche du fuseau de moindre impact.***

Le 6 octobre 2006, la première réunion de concertation sur le projet de ligne électrique Cotentin-Maine a réuni environ **80 élus, représentants des services de l'Etat ou d'associations agréées de protection de l'environnement.**

Sous l'égide du Préfet coordonnateur, cette rencontre a présenté l'organisation de la concertation et a suscité des échanges concernant les limites de l'aire d'étude. L'aire d'étude proposée par RTE, proche de celle soumise l'an dernier au débat public, a été discutée mais **n'a pas soulevé d'objection particulière.**

La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement), service instructeur pour le compte du Préfet, a rappelé le cadre légal, l'objectif, et les modalités de la concertation préalable. Elle vise à **définir les caractéristiques du projet et les mesures d'insertion environnementales et d'accompagnement, et apporter une information de qualité aux populations concernées.**

Une fois, l'aire d'étude validée, la seconde phase de la concertation consiste maintenant à procéder au recensement des différentes sensibilités à l'intérieur de cette aire d'étude, à la présentation de différents partis envisageables et au choix d'un parti au sein duquel sera déterminé **le fuseau de moindre impact pour la ligne et les emplacements envisagés pour les postes.**

Compte tenu de l'étendue de l'aire d'étude validée, une organisation spécifique a été mise en place, avec :

- **des réunions au niveau inter-départemental** pour assurer la cohérence du projet dans son ensemble
- **des réunions au niveau des arrondissements** pour garantir une concertation au plus près des territoires.

Conformément aux engagements pris lors du débat public, RTE veille à ce que l'ensemble des personnes concernées par le projet ait accès à une information transparente, pédagogique et fiable sur le projet et les avancées de la concertation. Dans cet objectif, différents outils sont accessibles au public : le journal des acteurs de la concertation « **Trait d'union** », un site internet dédié au projet « **www.cotentin-maine.com** » et **différents documents thématiques**

## COTENTIN MAINE : LES LIMITES DE L'AIRE D'ETUDE

*Les limites de l'aire d'étude s'appuient à la fois sur l'identification des principaux enjeux environnementaux de la zone (habitat aggloméré, massifs boisés de grande taille, zones touristiques reconnues...) et sur les grandes infrastructures traversant le territoire (autoroutes et routes à 4 voies, future voie TGV, lignes électriques existantes...).*

*Au delà, l'aire d'étude prend en compte les enseignements du débat public, qui a notamment souligné la volonté de préserver le cadre de vie en ne surplombant ni les habitations, ni les bâtiments d'élevage et en s'en éloignant le plus possible.*

### **Limite nord**

La limite nord proposée pour l'aire d'étude se positionne juste au nord de la ligne actuelle Manuel – Rougemontier entre le point de divergence des lignes existantes et le nord-ouest de l'agglomération de Saint-Lô.

### **Limite est**

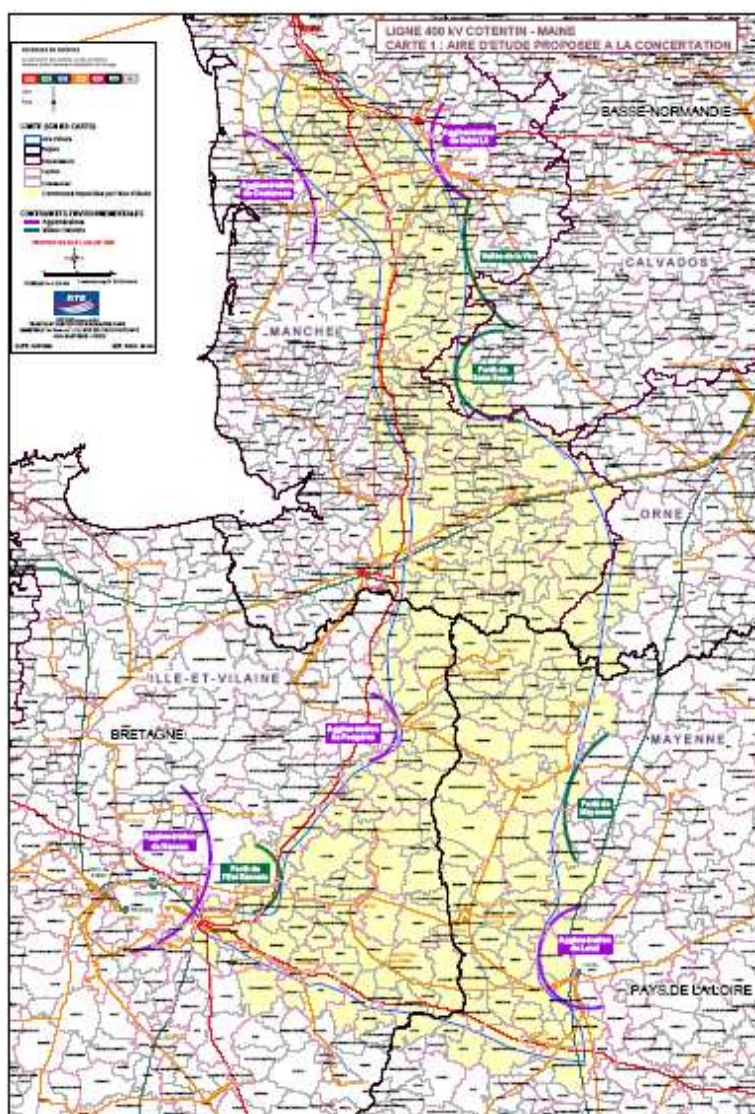
La limite est s'appuie sur l'agglomération de Saint-Lô, la vallée encaissée de la Vire, l'agglomération de Vire et la forêt de Saint-Sever. Elle se décale ensuite vers l'est pour se positionner à l'est de Mortain, puis à l'ouest de la forêt de Mayenne et de l'agglomération de Laval.

### **Limite sud**

La limite sud se situe juste au sud de la ligne existante entre le poste de Domloup et la vallée de la Mayenne au sud de Laval.

### **Limite ouest**

La limite ouest, dans sa partie nord, s'appuie sur l'agglomération de Coutances. Elle inclut la ligne existante 400 000 V jusqu'à Villedieu-les-Poêles et se positionne ensuite à l'est de la ligne existante jusqu'au poste de Domloup excluant également l'agglomération de Fougères.



## COTENTIN MAINE : LES COMMUNES CONCERNEES

*L'aire d'étude concerne trois régions administratives : la Basse-Normandie (Manche, Calvados, Orne), les Pays de la Loire (Mayenne), la Bretagne (Ille-et-Vilaine).*

*Au total, ce sont environ 300 communes qui sont concernées par le projet Cotentin Maine.*

### **Département de la Manche(159communes)**

ANCTEVILLE	HEBECREVON	LOZON
BARENTON	HEUSSE	MARCHESIEUX
BEAUCOUDRAY	HUSSON	MARGUERAY
BEAUFICEL	ISIGNY-LE-BUAT	MARIGNY
BELLEFONTAINE	JUVIGNY-LE-TERTRE	MARTIGNY
BELVAL	LA BAZOGE	MAUPERTUIS
BESLON	LA BLOUTIERE	MILLIERES
BION	LA CHAISE-BOUDOUIN	MILLY
BOISYVON	LA CHAPELLE-CECELIN	MONTABOT
BRECEY	LA CHAPELLE-EN-JUGER	MONTAIGU-LES-BOIS
BROUAINS	LA CHAPELLE-UREE	MONTBRAY
BUAIS	LA COLOMBE	MONTCUIT
CAMBERNON	LA FEUILLIE	MONTHUCHON
CAMETOURS	LA HAYE-BELFOND	MONTPINCHON
CAMPROND	LA LANDE-D'AIROU	MONTREUIL-SUR-LOZON
CANISY	LA MANCELLIERE-SUR-	MORIGNY
CARANTILLY	VIRE	MORTAIN
CERISY-LA-SALLE	LA RONDE-HAYE	MOULINES
CHASSEGUEY	LA TRINITE	MOYON
CHAULIEU	LAPENTY	MUNEVILLE-LE-BINGARD
CHERENCE-LE-HERON	LE CHEFRESNE	NOTRE-DAME-DE-CENILLY
CHERENCE-LE-ROUSSEL	LE FRESNE-PORET	NOTRE-DAME-DE-LIVOYE
CHEVREVILLE	LE GRAND-CELLAND	NOTRE-DAME-DU-
CHEVRY	LE GUISLAIN	TOUCHET
COULOUVRAY-	LE LOREY	PARIGNY
BOISBENATRE	LE MESNIL-ADELEE	PERCY
COURCY	LE MESNIL-AMEY	PERIERS
CUVES	LE MESNILBUS	PERRIERS-EN-BEAUFICEL
DANGY	LE MESNIL-EURY	QUIBOU
FERRIERES	LE MESNIL-GILBERT	RAIDS
FERVACHES	LE MESNIL-HERMAN	REFFUVEILLE
FEUGERES	LE MESNILLARD	REMILLY-SUR-LOZON
FLEURY	LE MESNIL-OPAC	ROMAGNY
FONTENAY	LE MESNIL-RAINFRAY	ROUFFIGNY
GATHEMO	LE MESNIL-TOVE	SAINT-AUBIN-DU-PERRON
GER	LE MESNIL-VIGOT	SAINT-BARTHELEMY
GONFREVILLE	LE NEUFBOURG	SAINT-BRICE-DE-
GOURFALEUR	LE TEILLEUL	LANDELLES
GOUVETS	LES CRESNAYS	SAINT-CLEMENT-
HAMBYE	LES LOGES-MARCHIS	RANCOUDRAY
HAUTEVILLE-LA-	LES LOGES-SUR-BRECEY	SAINT-CYR-DU-BAILLEUL
GUICHARD	LINGEARD	

SAINT-EBREMOND-DE-  
BONFOSSE  
SAINTE-CECILE  
SAINTE-MARIE-DU-BOIS  
SAINT-GEORGES-DE-  
LIVOYE  
SAINT-GEORGES-DE-  
ROUELLEY  
SAINT-GERMAIN-SUR-  
SEVES  
SAINT-GILLES  
SAINT-HILAIRE-DU-  
HARCOUET  
SAINT-JEAN-DU-CORAIL  
SAINT-JEAN-DU-CORAIL-  
DES-BOIS  
SAINT-LAURENT-DE-  
CUVES  
SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY  
SAINT-MARTIN-DE-  
BONFOSSE

SAINT-MARTIN-DE-  
LANDELLES  
SAINT-MARTIN-LE-  
BOUILLANT  
SAINT-MAUR-DES-BOIS  
SAINT-MICHEL-DE-LA-  
PIERRE  
SAINT-MICHEL-DE-  
MONTJOIE  
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS  
SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS  
SAINT-POIS  
SAINT-ROMPHAIRE  
SAINT-SAMSON-DE-  
BONFOSSE  
SAINT-SAUVEUR-  
LENDELIN  
SAINT-SEBASTIEN-DE-  
RAIDS  
SAINT-SYMPHORIEN-DES-  
MONTS

SAINT-VIGOR-DES-MONTS  
SAVIGNY  
SAVIGNY-LE-VIEUX  
SOULLES  
SOURDEVAL  
SOURDEVAL-LES-BOIS  
TESSY-SUR-VIRE  
TROISGOTS  
VAUDRIMESNIL  
VENGEONS  
VILLEBAUDON  
VILLECHIEN  
VILLELIEU-LES-POELES  
VIREY

### ***Département du Calvados (7 communes)***

CHAMP-DU-BOULT  
COURSON  
FONTENERMONT  
LE GAST  
PONT-FARCY  
SAINT-AUBIN-DES-BOIS  
SAINT-SEVER-CALVADOS

### ***Département de l'Orne (7 communes)***

L'EPINAY-LE-COMTE  
MANTILLY  
PASSAIS  
ROUELLE  
SAINT-MARS-D'EGRENNE  
SAINT-ROCH-SUR-  
EGRENNE  
SAINT-SIMEON

### **Département d'Ille-et-Vilaine (70 communes)**

ARGENTRE-DU-PLESSIS	LA BAZOUGE-DU-DESERT	PARCE
BAIS	LA BOUEXIERE	PARIGNE
BALAZE	LA CHAPELLE-ERBREE	PIRE-SUR-SEICHE
BEAUCE	LA CHAPELLE-JANSON	POCE-LES-BOIS
BILLE	LA SELLE-EN-LUITRE	PRINCE
BREAL-SOUS-VITRE	LAIGNELET	SAINT-AUBIN-DES-
BRECE	LANDAVRAN	LANDES
BRIELLES	LANDEAN	SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL
CHAMPEAUX	LE LOROUX	SAINT-CHRISTOPHE-DES-
CHANCE	LE PERTRE	BOIS
CHATEAUBOURG	LIVRE-SUR-CHANGEON	SAINT-DIDIER
CHATILLON-EN-	LOUVIGNE-DE-BAIS	SAINT-GEORGES-DE-
VENDELAIS	LOUVIGNE-DU-DESERT	CHESNE
COMBOURTILLE	LUITRE	SAINT-GERMAIN-DU-
CORNILLE	MARPIRE	PINEL
DOMAGNE	MECE	SAINT-JEAN-SUR-VILAINE
DOMALAIN	MELLE	SAINT-M'HERVE
DOMLOUP	MONDEVERT	SERVON-SUR-VILAINE
DOMPIERRE-DU-CHEMIN	MONTAUTOUR	TAILLIS
DOURDAIN	MONTHAULT	TORCE
ERBREE	MONTREUIL-DES-LANDES	VAL-D'IZE
ETRELLES	MONTREUIL-SOUS-	VERGEAL
FLEURIGNE	PEROUSE	VILLAMEE
GENNES-SUR-SEICHE	MOULINS	VITRE
JAVENE	MOUTIERS	
	NOYAL-SUR-VILAINE	
	OSSE	

### **Département de la Mayenne (60 communes)**

AHUILLE	LA CROIXILLE	SAINT-AUBIN-FOSSE-
ANDOUILLE	LA DOREE	LOUVAIN
ASTILLE	LA GRAVELLE	SAINT-BERTHEVIN
BEAULIEU-SUR-LOUDON	LA PELLERINE	SAINT-BERTHEVIN-LA-
BOURGON	LANDIVY	TANNIERE
BRECE	LARCHAMP	SAINT-CYR-LE-
CARELLES	LAUNAY-VILLIERS	GRAVELAIS
CHAILLAND	LE BOURGNEUF-LA-	SAINT-DENIS-DE-
CHANGE	FORET	GASTINES
COLOMBIERS-DU-	LE GENEST-SAINT-ISLE	SAINT-ELLIER-DU-MAINE
PLESSIS	LESBOIS	SAINT-GERMAIN-LE-
COSSE-LE-VIVIEN	LEVARE	FOUILLOUX
COURBEVEILLE	LOIRON	SAINT-GERMAIN-LE-
CUILLE	MERAL	GUILLAUME
DESERTINES	MONTAUDIN	SAINT-HILAIRE-DU-MAINE
ERNEE	MONTENAY	SAINT-MARS-SUR-LA-
FOUGEROLLES-DU-	MONTIGNE-LE-BRILLANT	FUTAIE
PLESSIS	MONTJEAN	SAINT-OUEN-DES-TOITS
GORRON	NUILLE-SUR-VICOIN	SAINT-PIERRE-DES-
HERCE	OLIVET	LANDES
JUVIGNE	PONTMAIN	SAINT-PIERRE-LA-COUR
LA BACONNIERE	PORT-BRILLET	SAINT-POIX
LA BRULATTE	QUELAINES-SAINT-GAULT	VAUTORTE
	RUILLE-LE-GRAVELAIS	VIEUVY

# COTENTIN MAINE : RECHERCHE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT

***La concertation définit les caractéristiques du projet et les mesures d'insertion environnementales et d'accompagnement, ainsi qu'à apporter une information de qualité aux populations concernées.***

***Une fois, l'aire d'étude validée, la seconde phase consiste à analyser les enjeux environnementaux de cette aire d'étude, à présenter différents partis envisageables et à choisir le parti au sein duquel sera déterminé le fuseau de moindre impact pour la ligne et les emplacements envisagés pour les postes.***

## ***L'aire d'étude est validée, le dialogue continue***

Il s'agit tout d'abord d'**associer les compétences** de cabinets environnementaux (C3E et Geokos), les informations transmises par chaque acteur de la concertation et la connaissance du territoire par RTE pour analyser et mesurer les enjeux environnementaux de l'aire d'étude (habitat, paysage, milieux naturels, patrimoine, agriculture, projets communaux de développement...) : C'est ce qu'on appelle « l'état initial ».

À partir de cette analyse, **des fuseaux susceptibles de permettre le passage de la ligne électrique sont recherchés**. A chacune de leurs extrémités, ils doivent inclure des emplacements possibles pour les deux postes électriques. Puis, pour chaque fuseau, les mesures propres à réduire ou à compenser leur effet sur l'environnement et le cadre de vie sont identifiées. L'évaluation et la comparaison de ces différents fuseaux feront également l'objet de concertation, afin de **définir le fuseau de moindre impact** dans lequel sera recherché le tracé optimisé de la ligne.

A ce stade, **une enquête publique**, à laquelle sera jointe **l'étude d'impact**, permettra ensuite de recueillir les observations de la population riveraine.

Après obtention de la Déclaration d'Utilité Publique, un dialogue est engagé avec les communes concernées, les chambres d'agriculture, l'administration, les propriétaires et les exploitants afin de dégager, dans toute la mesure du possible, un consensus sur **l'emplacement exact des pylônes et des postes électriques**.

## ***Une organisation spécifique pour une concertation au plus près des territoires concernés.***

Cette concertation prend la forme de réunions associant élus, associations et organisations représentatives des populations concernées, services de l'Etat et RTE. Elle se déroule sous l'égide du Préfet coordonnateur et des Préfets de département.

Compte-tenu de l'étendue de la zone (3 régions, 5 départements, environ 300 communes) et pour que l'ensemble des acteurs concernés par le projet puisse être associé à la concertation, le Préfet de la Manche a prévu :

- **des réunions inter-régionales** associant députés, sénateurs, conseillers généraux, conseillers régionaux, administrations, chambres consulaires, associations agréées..., qui **examinent le projet dans son ensemble et garantissent ainsi la cohérence des orientations retenues** dans les réunions d'arrondissement aux différentes étapes de la concertation (aire d'étude, fuseau de moindre impact).
- **des réunions d'arrondissement** associant maires, conseillers généraux, administrations, associations et organisations locales... qui **examinent dans le détail chaque partie du projet**. Ces réunions permettront de restituer et de synthétiser, en totale transparence, le travail de concertation effectué par RTE directement auprès des acteurs locaux. Ceci, afin de **garantir la prise en compte des attentes locales, dans cette recherche progressive du meilleur tracé**.

## **COTENTIN MAINE : UNE INFORMATION TRANSPARENTE**

***Conformément aux engagements pris lors du débat public, RTE veille à ce que l'ensemble des personnes concernées par le projet ait accès à une information transparente, pédagogique et fiable sur le projet et les avancées de la concertation. Dans cet objectif, différents outils sont accessibles au public.***

### ***Une lettre d'information des acteurs de la concertation : « Trait d'union »***

Diffusée à l'ensemble des acteurs de la concertation (élus, services de l'état, chambres consulaires, associations et organisations représentatives de la population), cette lettre d'information est destinée à informer de l'avancée de la concertation, clarifier les choix et répondre aux interrogations.

Elle sera consultable en Mairie et accessible sur le site [www.cotentin-Maine.com](http://www.cotentin-Maine.com).

### ***Un site internet : [www.cotentin-maine.com](http://www.cotentin-maine.com)***

Le site internet [www.cotentin-Maine.com](http://www.cotentin-Maine.com) vise à permettre l'accès de tous à l'actualité du projet et à une information aussi complète que possible sur : son opportunité, ses caractéristiques techniques, ses modalités de réalisation.

Accès à différentes publications ou document thématiques, lien avec le site créé lors du débat public, coordonnées des interlocuteurs RTE... ce site sera enrichi au fur et à mesure du projet pour répondre le plus précisément possible aux attentes de la population concernée par le projet

### ***Des documents d'information thématiques***

En fonction de la nécessité d'information exprimée par la population concernée par le projet, RTE publiera des documents d'information permettant d'expliquer de manière pédagogique et approfondie certaines thématiques spécifique.

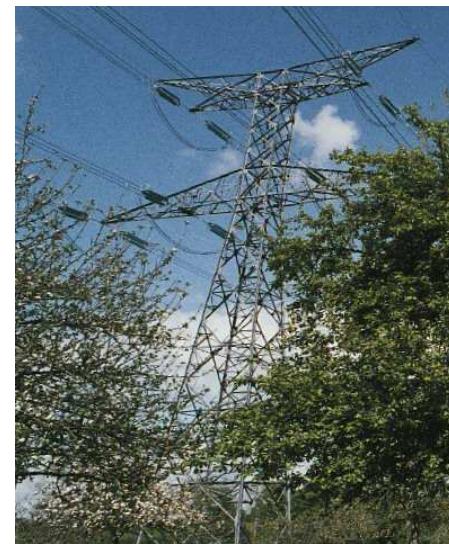
A ce stade, et compte tenu des préoccupations exprimées notamment à l'occasion du débat public, des documents ont été réalisés sur : les champs électromagnétiques, les courants électriques parasites dans les exploitations agricoles, l'enfouissement des lignes 400 000 volts.

Ils sont accessibles sur le site [www.cotentin-maine.com](http://www.cotentin-maine.com) ou sur simple demande à RTE.

## COTENTIN MAINE : EN BREF

### ***Pourquoi une nouvelle ligne électrique ?***

Le 4 mai 2006, EDF a annoncé sa décision de mettre en service un troisième groupe de production d'électricité à Flamanville, de technologie EPR. Un tel accroissement de la production du Nord Cotentin exposerait à des risques sérieux de coupure d'électricité étendue (cf page suivante). Face à ces risques, la construction d'une ligne à 400 000 volts en direction du sud apparaît comme la solution la plus adaptée au regard des enjeux techniques, économiques et environnementaux.



### ***En quoi consiste le projet ?***

Le projet consiste en la création d'une ligne électrique à 400 000 volts, d'environ 150 km de long, avec un pylône de 45 à 65 m de haut tous les 500 mètres en moyenne.

Son aspect serait similaire à la ligne existante reliant les postes de Manuel (commune de l'Etang-Bertrand dans la Manche) et de Domloup (à l'est de Rennes). A chacune de ses extrémités, un poste électrique est nécessaire pour raccorder la nouvelle ligne au réseau de transport.

### ***Où sera localisée la ligne ?***

La ligne ne partira pas de Flamanville même, mais d'un poste électrique qui pourrait être localisé au plus près de l'endroit où se séparent les deux lignes à 400 000 volts actuelles (l'une en direction de Rennes, l'autre de Rouen), c'est-à-dire aux environs de la commune de Périers (Manche).

Le poste électrique d'arrivée de la ligne devra être raccordé à la ligne existante qui relie les postes de Domloup (à l'est de Rennes) et des Quintes (à côté du Mans).

Le tracé exact de la ligne n'est pas connu à ce stade. Il résultera d'une large concertation locale, prenant en compte de nombreuses sensibilités environnementales et paysagères.

Cette concertation avec les acteurs locaux garantira également une vision partagée de l'évolution du contexte économique, industriel et énergétique régional qui permettra au projet d'accompagner le développement du territoire.

### ***Combien coûtera la ligne ?***

Le coût de construction de la ligne est estimé à 150 millions d'euros, auquel s'ajoute celui de la construction ou de l'adaptation des deux postes électriques. Le montant total du projet serait d'environ 180 à 220 millions d'euros, en fonction des options retenues.

#### **EN QUELQUES CHIFFRES**

⇒	longueur de la ligne	~ 150 km
⇒	nombre de pylônes	~ 300
⇒	coût total du projet	~ 200 M€
⇒	nombre de communes traversées	~ 50
⇒	emplois liés au chantier	~ 200
⇒	montant du plan d'accompagnement de projet	~ 12 à 15 M€
⇒	montant des taxes perçues par l'ensemble des communes situées sur le tracé de la ligne	~ 900.000 €/an

## COTENTIN MAINE : RTE, LE MAÎTRE D'OUVRAGE

*RTE, société anonyme filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.*

*RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (EDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.*

### Les missions de RTE

**RTE doit assurer la continuité et la qualité du service de transport d'électricité.**

A ce titre il doit garantir :

⇒ **L'ajustement à tout moment, de la production à la consommation.** Puisque l'électricité ne se stocke pas à l'échelle industrielle, à tout instant, la production d'électricité doit être égale à celle qui est consommée. RTE veille donc à assurer, en permanence, un équilibre entre les offres de production et les besoins de consommation qui varient selon des facteurs multiples comme la saison, la météo, l'heure de la journée... Des prévisions réalisées à partir des statistiques des années précédentes définissent les besoins théoriques nécessaires qui sont ajustés en permanence.

⇒ **La sûreté de fonctionnement du système électrique.** RTE doit ainsi réagir quasi instantanément en cas d'aléas ou de panne pour adapter la configuration du réseau et permettre à tout moment le passage de l'électricité.

⇒ **L'entretien et le développement du réseau public de transport d'électricité.**

Différents événements affectent au quotidien le bon fonctionnement du système électrique tels que les coups de foudre, les pannes de matériel, les détériorations de câbles souterrains lors de travaux... Ils entraînent des perturbations du courant, parfois même des coupures. Ces altérations de la qualité du courant peuvent occasionner de sérieux désagréments, pour les process industriels. C'est pourquoi la qualité de fourniture est une préoccupation majeure de RTE. Ceci se traduit par une grande vigilance dans le contrôle des ouvrages électriques et un souci de garantir constamment le professionnalisme de ses équipes.

Le développement du réseau de transport est nécessaire pour :

- ⇒ raccorder de nouveaux clients producteurs, distributeurs ou consommateurs,
- ⇒ répondre à la croissance diffuse des consommations,
- ⇒ rendre plus fluide le marché à l'échelle européenne,
- ⇒ renouveler le réseau lorsqu'il devient vétuste.

**La recherche de solutions techniques se fait au travers d'une concertation ouverte avec les collectivités, le monde associatif et le public concernés.**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## INTERLOCUTEURS DU PROJET

### **Directeur de projet national : Jean-Marc PERRIN**

Représentant de la direction de RTE, maître d'ouvrage du projet, il assure la responsabilité générale du projet auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

### **Chef de projet national : Gaëtan DESQUILBET**

Par délégation du Directeur de projet, il assure le pilotage opérationnel du projet. Il est notamment chargé de l'intégration de l'ouvrage dans l'environnement et des études techniques. Il coordonne la construction de l'ouvrage jusqu'à sa mise en service.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**[www.cotentin-maine.com](http://www.cotentin-maine.com)**

**[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)**

Contact presse : Laurence Lessard  
Téléphone fixe : 01.30.45.67.44  
Tél. Portable : 06.69.51.21.86  
E-Mail : [laurence.lessard@rte-france.com](mailto:laurence.lessard@rte-france.com)  
Adresse : RTE – 2, square Franklin – BP 443 – 78055 Saint Quentin en Yvelines Cedex